DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE : 15 avenue Emile zola 74100 ANNEMASSE

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

ADOPTION DES
CONVENTIONS
AVEC LES TROIS
PARTENAIRES
(ENEDIS, SIEA,
SYANE) RELATIVES
A LA MISE EN
ŒUVRE DE LA 23ème
EDITION DES
ASSISES
EUROPEENNES DE
LA TRANSITION
ENERGETIQUE

Séance du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à douze heures, le

Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous

la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,

Convocation du : 01 avril 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

Président.

N° BU2022-06

Nombre de délégués

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY - M. Vincent SCATTOLIN -

M. Sébastien JAVOGUES - M. Marin GAILLARD -

M. Benjamin VIBERT - M. Gabriel DOUBLET -

Mme Aurélie CHARILLON – M. Stéphane VALLI – Mme Nadine PERINET – M. Pierre-Jean CRASTES

en Exercice : 16 Nombre de délégués

Présents: 10

titulaires

Délégués excusés :

M. Philippe MONET - Mme Catherine BRUN -

- M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER

- Mme Carole VINCENT - M. Jean-Claude GEORGET

ADOPTION DES CONVENTIONS AVEC LES TROIS
PARTENAIRES (ENEDIS, SIEA, SYANE) RELATIVES A LA MISE
EN ŒUVRE DE LA 23ème EDITION DES ASSISES
EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2021-35 du 10 décembre 2021 approuvant les conventions de partenariat et de financement entre le GLCT Grand Genève et le Pôle métropolitain pour définir les modalités de financement et de partenariat en vue de l'organisation de la 23ème édition des Assises Européennes de la Transition Energétique ;

Monsieur le Président rappelle que les Assises européennes de la transition énergétique (AETE) constituent un évènement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet évènement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière.

En 2018, la 19ème édition des Assises s'est installée pour la première fois dans le Grand Genève et a ainsi renforcé la dimension européenne de cet événement. Une participation d'environ 5000 personnes a marqué cette première édition dans le Grand Genève. Fort de ce succès, les membres du GLCT Grand Genève ont souhaité accueillir la 23ème édition des AETE. Initialement prévue du 1er au 3 févier 2022, elle se déroulera les 31, 1er et 2 juin 2022.

Le montant global de la participation financière apportée par le pôle métropolitain englobe sa propre participation ainsi que celle des partenaires qu'il a choisi de mobiliser autour de lui (cf délibération n° CS2021-35).

Dans ce contexte, le Pôle métropolitain a mobilisé trois partenaires à savoir le SYANE, le SIEA et Enedis avec un stand « jour/nuit » autour du thème de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables à partir du partenariat déjà établi à travers l'opération « La Nuit est Belle »,. Pour définir les modalités de partenariats et de financement avec ces trois sponsors, il convient d'établir une convention de partenariat et de financement pour chacun d'entre eux.

- La convention n° 1 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le SYANE a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement de la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23ème édition des Assises. La participation financière du SYANE versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit s'élève à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.
- La convention n° 2 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le SIEA a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement de la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23ème édition Assises. La participation financière du SIEA versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution au droit d'entrée du stand jour/nuit s'élève à 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC.
- La convention n°3 entre le Pôle métropolitain du Genevois français et ENEDIS a pour objet de définir les modalités d'engagement des parties, le montant de participation et les modalités de versement au titre de la construction du stand « jour/nuit » géré par le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'organisation de la 23ème édition des Assises. La participation financière d'ENEDIS versée au Pôle métropolitain du Genevois français pour la contribution à la création du stand « jour/nuit » se monte à : 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC. Cette participation financière du partenaire ENEDIS est identifiée comme un cofinancement au titre de la construction du stand « jour/nuit » dont la maîtrise d'ouvrage relève du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce stand est intégré au projet Pacte-Grand Genève en Transition qui bénéficie d'un cofinancement européen au titre du programme Interreg France-Suisse 2014-2020.

Ces recettes sont inscrites dans le Budget primitif 2022 du Pôle métropolitain.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat et de financement avec le SYANE, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- APPROUVE la convention de partenariat et de financement avec le SIEA, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- APPROUVE la convention de partenariat et de financement avec ENEDIS, ci-annexée, dans le cadre de la 23^e édition des Assises Européennes de la Transition Energétiques pour un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les trois conventions de partenariat et de financement avec les partenaires précités dans le cadre de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique et tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/04/22 Publié ou notifié le 13/04/22

> Le Président, Christian DUPESSEY

